

XXV

ACTES DE PARTAGE, DE LIQUIDATION, DE REDDITION DE
COMPTES DE TUTELLES, D'HÉRITIERS BÉNÉFICIAIRES,
D'INDUSTRIELS, D'EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES
ET DE MANDATAIRES

1. Pour rédiger le préambule ou l'exposé des faits,
l'honoraire sera de.....\$10.00 à \$30.00
Et pour chaque heure de vacation, un honoraire
additionnel de..... 4.00

XXVI

PROTÈTS MARITIMES, NOTES DE PROTÈTS, PRÊTS À LA GROSSE,
HYPOTHÈQUES SUR VAISSEAUX EN CONSTRUCTION,
CONTRE-LETRES À VENTES DE VAISSEAUX

1. Sur la note de protêt, l'honoraire sera de \$1.50
à \$ 5.00
2. Sur certificats de note de protêt, de....\$2.50 à 3.50
3. Sur protêts maritimes, extension de protêt,
de.....8.00 à 60.00
4. Sur rapports de visiteurs et arbitres, lorsqu'il
s'agit de vaisseaux, de..... 5.00 à 10.00
5. Sur actes de prêt à la grosse, suivant le montant,
de..... 15.00 à 30.00
6. Sur les actes d'hypothèque sur vaisseaux en
construction, contre-lettres à ventes de vaisseaux,
mêmes honoraires que sur la vente d'immeubles.

XXVII

DÉCLARATIONS POUR FINS D'ENREGISTREMENT

1. Pour toute déclaration de décès ou autres dé-
clarations et avis exigés par le Code civil pour les
fins d'enregistrement, l'honoraire sera de... \$1.00 à \$3.00
2. Pour chaque description d'immeuble, en sus
de la première..... 0.50
3. Sur déclaration faite en vertu de la loi de la